



## COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Schéma d'Aménagement et de Gestion des  
Eaux Yèvre-Auron

### Séance plénière de la CLE

#### Compte-rendu de la réunion du 11 mars 2025

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre Auron s'est réunie le 11 mars 2025 à 9h30, dans la salle des délibérations du conseil départemental à Bourges.

Sur 43 voix que compte la CLE, 21 voix étaient présentes ou représentées (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu).

#### L'ordre du jour était le suivant :

|                                                                    |   |
|--------------------------------------------------------------------|---|
| OUVERTURE DE LA SEANCE .....                                       | 2 |
| 1 VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 4 JUILLET 2024 .....     | 2 |
| 2 AVIS DE LA CLE : PROJET DE SCOT DU PAYS BERRY SAINT AMANDS ..... | 2 |
| 3 AVIS DE LA CLE : ENJEUX DU SDAGE ET PGRI LOIRE-BRETAGNE .....    | 4 |
| 4 RECTIFICATION DU PERIMETRE DU SAGE YEVRE-AURON.....              | 6 |
| 5 RAPPORT D'ACTIVITE 2024 .....                                    | 7 |
| 6 PROGRAMME D'ACTIONS 2025 .....                                   | 7 |
| 7 VALIDATION DU VOLET CLIMAT DE HMUC CHER .....                    | 8 |
| 8 QUESTIONS DIVERSES.....                                          | 9 |
| 8.1 DOSSIERS DE DECLARATION REÇUS EN 2024 .....                    | 9 |
| 8.2 DECRET SAGE.....                                               | 9 |
| 8.3 PROCHAIN BUREAU .....                                          | 9 |
| 8.4 AUTRES QUESTIONS : .....                                       | 9 |

---

## OUVERTURE DE LA SEANCE

*Liste des excusés et pouvoirs (cf. liste jointe à la fin du compte-rendu)*

M. BRUGERE accueille les participants, fait la liste des personnes excusées et des pouvoirs donnés et édicte ensuite l'ordre du jour.

## 1 VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 4 JUILLET 2024

**Le document est joint au présent CR – [disponible ici](#)**

**LE COMPTE-RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

## 2 AVIS DE LA CLE : PROJET DE SCOT DU PAYS BERRY SAINT AMANDOIS

***La présentation du projet a été faite une 1<sup>ère</sup> fois en septembre 2023 (cf. support de présentation de cette séance : diapo 5 à 19 – [clic ici](#)). Le dossier fait l'objet d'une 2<sup>nd</sup> instruction et est examiné au regard du précédent avis. Le support de présentation est [disponible ici](#) diapo 5 à 13.***

Mme MILLERAT-DALDIN évoque des projets éoliens et pense que le SCOT devrait plus cadrer leur emplacement. Elle évoque le paradoxe entre ZAN et les 1500 m3 de béton nécessaire à chaque pied d'éolienne.

Les échanges portent sur la latitude des recommandations de la CLE. Les membres partagent le fait que les projets d'énergie renouvelables, bien que contribuant à la transition énergétique, doivent prendre en considération leurs éventuels impacts sur les milieux et le cycle de l'eau dès leur planification.

M. DUMON interroge sur ce qui avait conduit le SAGE à demander la compensation surfacique à 200% des destructions de zones humides dans sa règle 13 ? Il trouve cela très contraignant, d'autant qu'il a des exemples de zones humides dont la fonctionnalité a été évaluée à 50% par le CEN sur la CdC VSB. Mme SAILLARD rappelle que dans tous les cas le SDAGE demande à ce que si la compensation n'aboutit pas à pas une zone humide fonctionnalité équivalente, la compensation soit de 200% en surface.

Les échanges portent sur le fait que les retours d'expérience montrent qu'il est quasiment impossible de retrouver des fonctionnalités équivalentes à celles perdues ; cela justifie d'insister sur l'évitement et d'avoir une compensation surfacique à 200% au regard des enjeux locaux.

Les échanges portent ensuite sur l'hydroélectricité et les débits des cours d'eau en baisse sous influence du changement climatique ; l'OFB indique que sur le territoire il est arrivé que des propriétaires ayant équipé leurs seuils se sentent presque « floués » au regard des débits actuels.

---

Considérant :

- la sollicitation en 2023 pour un 1<sup>er</sup> avis rendu suite à la présentation du projet par le Syndicat Mixte de développement du Pays Berry Saint Amandois en **Bureau de CLE du 28 septembre 2023** ;
- le projet de SCoT du Pays Berry Saint Amandois de 2024 prend en partie compte de ces remarques

La CLE maintient certains points d'attention :

- La ressource en eau est prise en compte de façon transversale dans le SCoT. Le DOO apporte des éléments de protection et de maintien de la qualité et de la quantité d'eau, mais ne justifie pas la disponibilité de la ressource pour assurer les usages et les objectifs de développement/mise en valeur touristique du territoire du PAS.
- La CLE note que dans son objectif 12.1 c, le DOO apporte une ligne claire en matière de préservation des zones humides en incluant une composante sur la séquence ERC ainsi que l'inscription d'une volonté de développer la réalisation d'un inventaire des zones humides. Ces éléments sont très importants pour la CLE car la protection et la restauration des zones humides, du fait de leur intérêt tant d'un point de vue qualitatif en tant que milieux épurateurs mais également quantitatif en tant que stockage naturel, sont stratégiques pour la ressource en eau.
- Concernant les mesures d'encouragement de production d'énergie renouvelable du projet, la CLE réitère sa préconisation de prise en compte des effets du changement climatique sur la baisse des débits des cours d'eau. Le changement climatique impact fortement le potentiel hydroélectrique des cours d'eau du territoire, déjà évaluée comme relatif sur le secteur Loire Moyenne dès 2007 (représentant environ 5% du potentiel de l'ensemble du bassin de la Loire) et concentré sur les cours d'eau les plus importants. La CLE rappelle que le développement d'énergie renouvelable doit également être compatible avec la préservation des zones humides, des milieux aquatiques et des sols, ce dernier étant une composante essentielle du cycle de l'eau.

#### **AVIS DE LA CLE**

Suite à la présentation du projet par le Syndicat Mixte de développement du Pays Berry Saint Amandois en Bureau de CLE du 28 septembre 2023, suite au nouveau projet soumis pour avis en décembre 2024 et après avoir examiné les enjeux et problématiques traités dans ce projet au regard des dispositions et règles du SAGE en **séance plénière du 11 mars 2025**, l'avis est soumis au vote :

*Les membres de la CLE notent que les compléments apportés dans le projet vont dans le sens de ses précédentes observations. Ils émettent **un avis favorable** au projet SCoT du Pays Berry Saint Amandois et proposent au pétitionnaire de **prendre en compte** les éléments de vigilance évoqués au paragraphe précédent.*

---

RESULTAT DU VOTE : **APPROUVE** - 18 POUR – 3 ABSTENTION S/ 21 VOTANTS

### 3 AVIS DE LA CLE : ENJEUX DU SDAGE ET PGRI LOIRE-BRETAGNE

*La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 14 à 27)*

M. LAMELOT attire l'attention sur le fait que, du point de vue d'AREA Berry, traiter des sols dans le SDAGE risque de créer des réglementations à la fois qui se superposent (il donne l'exemple des haies) et qui pourraient entraîner des distorsions territoriales en étant traité à l'échelle des 6 grands bassins. Mme SAILLARD rappelle les rapports de compatibilité entre SDAGE et documents d'aménagement. Plusieurs membres soulignent le rôle conséquent des sols dans le cycle de l'eau justifiant que le SDAGE considère leur préservation comme un enjeu.

Les différents échanges aboutissent aux éléments suivants :

#### LES ENJEUX DU SDAGE 2028-2033

##### **Remarques générales sur l'avant-propos**

Les enjeux sont partagés par la CLE ; les pistes d'actions doivent permettre une non-régression environnementale et être soutenables économiquement.

**Enjeu 1 – CLIMAT** - La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

- A l'égard des effets du changement climatique, de ne pas se focaliser uniquement sur les épisodes de sécheresse et le déficit en eau. Les analyses rétrospectives et prospectives révèlent également des épisodes climatiques extrêmes humides qui ne sont pas sans conséquence non seulement sur les milieux mais aussi les usages.
- L'acceptabilité sociale et l'adaptabilité des décisions et actions sont partagées par la CLE.

Pour la suite des travaux, la CLE attire l'attention sur le fait que la recherche de synergie et de poursuite multi-objectifs nécessite du temps et une certaine souplesse des procédures et financements (PI et GEMA ne sont pas financés par les mêmes fonds par exemple).

**Enjeu 2 – CONNAISSANCE** - La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures

- L'amélioration de connaissance est un préalable à l'action que la CLE partage. Toutefois, la recherche d'exhaustivité ne doit pas entraver la dynamique des procédures et des territoires car ce sont ensuite les acteurs qui supportent le poids des décisions.
- Traiter et rendre les données accessibles et lisibles aux décideurs est un axe majeur.
- L'acceptabilité sociale, soulignée en enjeu 1, est fortement dépendante de « *la prise de conscience pour accompagner les transitions et affronter les ruptures* ». La sensibilisation passe par une mise en récit globale pour accompagner l'ensemble des pistes d'action.
- L'évaluation de l'efficacité des politiques publiques doit inclure les coûts des dommages évités mais aussi leurs aménités.

**Enjeu 3 – SOLIDARITES** - Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

- De maintenir le soutien des actions territoriales en faveur des milieux aquatiques en veillant toutefois à améliorer l'opérationnalité de ces démarches avec davantage de simplification administrative mais aussi d'adéquation entre les calendriers des politiques publiques et les financements.
- De veiller à systématiquement conceptualiser l'imbrication d'échelle, de la plus petite tête de bassin versant jusqu'à l'océan, en assurant une réelle prise de conscience

envers les décideurs et porteurs de projets sur le fait que les actions locales ont un impact en dehors des périmètres d'actions du bassin versant traité (eaux souterraines, gestion quantitative, inondations, etc.).

- De veiller également à la cohérence de ces politiques publiques tout en évitant une multiplication des instances qui risqueraient de diluer les représentativités et desservir les gouvernances existantes à l'instar des CLE.

**Enjeu 4 – MILIEUX AQUATIQUES** - La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau

- De favoriser le stockage naturel de l'eau dans les sols, les zones humides et les nappes souterraines. A cet égard maintenir voire renforcer les dispositions en faveur des zones humides (porter une attention particulière à l'application des mesures d'évitement et le cas échéant à une vérification pointue des fonctionnalités des zones humides créées dans le cadre des mesures de compensation) et décliner les objectifs de la politique Zéro Artificialisation Nette dans la planification Eau.
- Faciliter l'accès aux parcelles privées est un préalable essentiel pour mettre en œuvre des stratégies à l'échelle des bassins versants, tout en rappelant que la propriété est un droit inaliénable et que toute action de restauration des écosystèmes ou de mise en place de solutions fondées sur la nature doivent inscrire au préalable le dialogue et la concertation auprès des propriétaires mentionnant explicitement leur accord.
- La CLE partage les pistes d'action concernant la restauration des sols, au regard du rôle des sols dans le cycle de l'eau.

**Enjeu 5 – QUANTITE** - La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

- De clarifier, dans les pistes d'actions proposées, les attentes derrière le terme « sobriété » qui peut s'entendre à la fois comme une réduction de la dépendance à la ressource en eau ou encore comme améliorer l'efficacité des usages de l'eau. La CLE s'attache à ce que ces deux principes aillent de pair dans ce qui est attendu dans les pistes d'actions relatives à la sobriété.
- D'inscrire la recharge artificielle de nappe parmi les solutions de gestion concertée et mutualisée de l'eau. De renforcer globalement les actions sur les eaux souterraines et l'encadrement des usages ; par exemple sur Yèvre-Auron, le potentiel pour la géothermie se situerait principalement sur la nappe des calcaires du jurassique supérieur, déjà fortement sollicitée par les autres usages.
- D'étendre la gestion collective telle que pratiquée pour l'irrigation agricole aux autres typologies d'usage, ce qui pourrait permettre de renforcer les solidarités et les décisions stratégiques.
- De considérer également la saison automnale, et non seulement l'été et le printemps en « basses eaux », de plus en plus sensible aux étiajes en contexte de changement climatique.

**Enjeu 6 – QUALITE** - Une eau de qualité pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

- De mettre davantage l'accent sur les actions préventives en amont de toutes sources de pollutions notamment au regard des coûts élevés des traitements curatifs et de leurs effets de concentration des pollutions.
- Poursuivre l'accompagnement de la profession agricole dans les changements de pratiques afin qu'elle ne subisse pas seule les risques associés. Favoriser la diversification des pratiques en ne les limitant pas à la seule agriculture de précision.

**Enjeu 7 – LITTORAL** - La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

La CLE partage l'enjeu et les pistes d'action évoquées dans le projet.

## LES QUESTIONS IMPORTANTES DU PGRI 2028-2033

**Enjeux 1 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation ?**

**Enjeux 2 : Comment améliorer la connaissance des phénomènes et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?**

**Enjeux 3 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation ?**

**Enjeux 4 : Comment mieux informer sur le risque inondation ?**

En ce qui concerne le PGRI, il est souligné l'importance de comprendre, restaurer le fonctionnement et conserver des champs d'expansion de crues fonctionnels et de les intégrer dans les politiques d'aménagement du territoire. Des moyens financiers devront pouvoir être mobilisés pour déplacer les personnes logeant dans ces zones et compenser les pertes économiques en cas de sur-inondation de ces milieux.

La CLE rappelle la nécessité de travailler à l'échelle des bassins versants, pas seulement sur des périmètres restreints de type TRI, notamment pour le volet "prévention".

Il est souligné également d'inscrire davantage de cohérence et transversalité dans les dispositions inscrites dans le SDAGE et le PGRI notamment en matière de solutions fondées sur la nature et de préservation de la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques contribuant aussi bien à la gestion du risque inondation qu'au maintien de la résilience des milieux.

Enfin, il est rappelé que la culture du risque reste un élément essentiel pour renforcer l'ancrage territorial des actions de prévention du risque inondation.

## AVIS GENERAL

Au regard de la lecture des deux projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne, Sdage et PGRI, pour la période 2028-2033, des échanges en réunion inter-SAGE du 28 février et en réunion plénière du 11 mars 2025, la CLE du SAGE Yèvre-Auron apporte un **favorable**, assorti des remarques ci-dessus, sur ces deux projets d'enjeux.

Les membres soulignent de manière générale, quel que soit les usages, **la nécessité d'évaluer les impacts socio-économiques** des changements de pratiques ou process dans la chaîne de valeur en adéquation avec les spécificités des territoires et ne pas opposer en conséquence la gestion de la ressource en eau et la dimension économique.

**RESULTAT DU VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE /21 VOTANTS**

*Départ de M. DUMON – donne pouvoir à M. DELEUZE*

*Départ de M. CLAVIER*

## 4 RECTIFICATION DU PERIMETRE DU SAGE YEVRE-AURON

***La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 28 à 30)***

Le périmètre du SAGE Sauldre, défini en 2002 antérieurement à celui de Yèvre-Auron, a lui été rectifié en 2008 pour correspondre aux bassins versant des masses d'eau, mais celui de Yèvre-Auron n'a pas alors été mis à jour.

M. LAMY demande si la rectification pourrait être aussi sur la frange sud-est . Mme FALQUE vérifie si elle n'est pas située dans le SAGE Allier aval. Mme JOURDIN indique que ce n'est pas le cas.

Il est proposé à la CLE de faire une demande de rectification pour erreur matérielle au Préfet sur les limites est et la zone de chevauchement avec le périmètre du SAGE Sauldres.

---

**RESULTAT DU VOTE : APPROUVE A L'UNANIMITE / 20 VOTANTS**

## 5 RAPPORT D'ACTIVITE 2024

*La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 31 à 38)*

**LE RAPPORT D'ACTIVITE 2024 EST ADOPTE A L'UNANIMITE / 20 VOTANTS**

## 6 PROGRAMME D'ACTIONS 2025

*La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 39 à 45)*

M. JOLIVET se souvient d'une précédente CLE où l'Agence de l'eau avait été questionnée sur la procédure de révision du SAGE et notamment l'étape des scénarios ou analyse socio-économique, est-ce qu'une réponse a été apportée ? M. MARQUES indique qu'il n'a pas suivi de près une révision de SAGE mais se renseigne. Il confirme la demande de feuilles de route actualisées pour 2025-2030 avec l'idée d'améliorer la coordination entre la CLE, la structure porteuse et l'Agence de l'Eau.

M. BRUGERE précise qu'une partie des sujets est traitée avec les SAGE voisins, Cher amont, Cher aval et Sauldre, que l'action sur Yèvre-Auron se fait de manière cohérente avec les autres SAGE.

M. LEPRETRE demande un ordre d'idée des coûts et des durées d'une révision .

Mme FALQUE indique qu'il y a des étapes codifiées dans le Code de l'environnement ; elle estime que 4 ans lui paraissent être un minimum (en moyenne c'est 6 ans) et que cela dépendra des thématiques que la CLE souhaite aborder. Le cadrage semble nécessaire pour justement fixer un calendrier et une prévision des coûts. En effet, les difficultés à trouver des co-financements sont de plus en plus prégnantes.

---

Il est proposé pour l'année 2025 de:

- **maintenir** la cellule animation avec 1 animatrice principale localisée à Bourges et 0.551ETP support (appui administratif, financier, technique, géomatique...) ;
- **poursuivre** la construction du modèle hydrogéologique de la nappe du Jurassique supérieur en partenariat avec le BRGM - projet CAYAC ;
- **de poursuivre** la démarche HMUC bassin du Cher, mutualisée avec les SAGE Cher aval et Cher amont en partenariat avec le SAGE Sauldres ;
- **de rédiger sa feuille de route 2025-2030** pour cadrer le projet politique de la CLE à moyen terme, **incluant les trajectoires de sobriété et dans l'optique de la révision du SAGE** ;
- **de mener** les actions de communication suivantes : réaliser et publier une lettre technique (valorisation du volet Climat d'HMUC Cher? Inondations ? ), faire vivre le site Internet, organiser une journée d'échange inter SAGE mutualisée avec les SAGE Cher aval et Cher amont, avec lesquels il est décidé de reconduire les webinaires « CLE en main » et faire vivre la page Facebook commune.

---

**LE PROGRAMME D'ACTIONS 2025 EST ADOPTE A L'UNANIMITE / 20 VOTANTS**



## 7 VALIDATION DU VOLET CLIMAT DE HMUC CHER

*La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 47 à 51).*

**Volet Climat** -> voir présentation diapo 51

M. NDIONE précise que des compléments d'analyse seront apportés sur la partie rétrospective dans le cadre du volet hydrologie qui lui sera à l'échelle de chaque unité de gestion/masse d'eau ; notamment sur l'analyse des tendances piézométriques.

**LE VOLET CLIMAT D'HMUC CHER SUR LE SAGE YEVRE-AURON EST ADOPTE A L'UNANIMITE / 20 VOTANTS**

*Un point d'avancement des autres volets de la démarche HMUC est fait par M. NDIONE.*

**Volet hydrologie** -> voir support diapo 47 à 49

### **Volet usages**

M. NDIONE reprécise l'objectif de mensuralisation des prélèvements.

Mme FALQUE rappelle que l'objectif est de croiser les volets hydrologie et usage à la fin de l'année pour obtenir début 2026 les débits désinfluencés.

M. NDIONE précise qu'un comité technique a eu lieu sur l'irrigation agricole et que les prochains seront consacrés à l'eau potable et les prélèvements industriels (avril/mai).

**Volet Milieux** -> voir support diapo 50

M. NDIONE indique que les 2 offres reçues sont en cours d'analyse pour la CAO du 26 mars.

Mme FALQUE précise que la prestation milieux ne peut pas se faire en hautes eaux ; suite au non-financement par le LIFE, cela laisse 3 mois pour trouver d'autres pistes de co-financements, ce qui semble peut réaliste. Elle craint qu'une nouvelle année soit perdue sur ce volet.

M. BRUGERE indique que, malgré cette mauvaise nouvelle de non lancement de ce LIFE qui devait financer HMUC, l'EP Loire et les Présidents de CLE s'attachent à trouver des solutions. Les démarches HMUC sont lentes et lourdes et freinent d'autres initiatives locales ; tant que HMUC n'est pas bouclée, d'autres décisions ne peuvent être prises : PTGE, révision du SAGE etc. Il ne baisse pas les bras face à cette difficulté mais avoue être un peu « sec » sur les pistes potentielles de co-financement aux côtés de l'Agence.

Les échanges portent sur les investissements déjà réalisés dans la démarche, le besoin d'aboutissements et le sentiment d'être « pris en otage » par ces études. M. TEIGNE-SOULIGNAC écarte le sentiment de multiplication des études, il rappelle qu'HMUC permet de fixer des stratégies accompagnées de décisions administratives de la Préfète de bassin pour fixer des volumes prélevables. Mme SAILLARD ajoute que la démarche HMUC est un outil d'aide à la décision pour adapter la gestion locale de l'eau et éviter que les acteurs subissent des pénuries. Les délais sont certes regrettables, mais ces éléments sont nécessaires pour avoir un bon éclairage. Elle rappelle que la gestion quantitative est un des leviers pour atteindre le bon état des eaux et obtenir un territoire résilient, mais qu'il y a d'autres leviers à actionner.

M. LAMELOT rappelle que le monde agricole n'a pas attendu des études pour agir et cite l'exemple du test de la gestion volumétrique dès 2007, l'adoption de l'ACS en 2012 , etc

M. CREPIN évoque la fracture entre territoires ruraux et grandes agglomérations ; il a le sentiment que les ruraux sont systématiquement la cible alors que les grandes agglomérations sont sources de pollution et d'artificialisation.

M. BRUGERE recentre le débat sur l'objet : trouver des financements complémentaires à ceux de l'Agence de l'eau pour ne pas ajouter du retard au retard et ne pas bloquer d'autres démarches.

**Départ de MM. LEPRETRE et DELEUZE**



## **8 QUESTIONS DIVERSES**

*La présentation est annexée au présent compte-rendu (diapo 52 à 57).*

### **8.1 Dossiers de déclaration reçus en 2024**

*Pas de remarques*

### **8.2 Décret SAGE**

*Pas de remarques*

### **8.3 Prochain Bureau**

*Pas de remarques – un sondage de dates sera fait.*

### **8.4 Autres questions :**

M. MOREAU souhaite évoquer le tracé du Canal à vélo entre Saint-Just et Dun-sur-Auron. Sur ce secteur, le Canal de Berry a été comblé ; le SCB a choisi de faire passer la voie vélo le long de l'Auron. Il alerte sur le fait que des aménagements pourraient avoir un impact sur la rivière et parfois complexifier l'intervention du SIAB3A. Il plaide pour une prise en compte des contraintes liées à la proximité de la rivière.

M. CREPIN précise que le tracé n'est pas définitif car il y a des négociations encore en cours avec les riverains. Il évoque également le fait de ne pas faire une vélo-route inondable si l'objectif est qu'elle soit utilisée aussi par des vélo-tafeurs.

M. BRUGERE conseille au SIAB3A de se rapprocher du SCB et indique que la CLE sera attentive aux dossiers règlementaires lorsqu'ils se présenteront. La règle 10 du SAGE est rappelée par exemple. Toutefois à ce stade il ne considère pas le dossier comme relevant d'un point à étudier en séance.

- - - - -

**M. BRUGERE remercie les participants et lève la séance à 12h15**

**Liste des personnes présentes ou représentées lors de la séance 11 mars 2025 à Bourges**

**1<sup>er</sup> Collège : rep. des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

*Représentants des communes :*

M. BERTAUX, Maire de Saint-Denis de Palin, *pouvoir à M. BRUGERE*  
M. CLAVIER, Maire de Morogues,  
M. DELEUZE, Maire de Verneuil - Vice-Président de la CLE  
Mme MILLERAT-DALDIN, Maire de Valigny  
Mme PAJON, Maire-adjointe de Saint Martin d'Auxigny

*Représentants des Conseils Régionaux et Généraux :*

M. BRUGERE, Conseiller départemental du Cher

*Représentants des intercommunalités :*

M. BENOIT, Président du SIVY, *pouvoir à M. MOREAU*  
M. CREPIN, vice-Président du SCB  
M. DUMON, représentant l'EP Loire  
M. MOREAU, Président du SIAB3A

**2<sup>ème</sup> Collège : rep. des usagers, d'organismes professionnels et d'associations**

M. LAMELOT, Président d'AREA Berry  
Mme. LAMY, représentant Nature18  
M. LEPRETRE, représentant le Syndicat de la propriété rurale du Cher  
M. VALLEE, Président de la FDAAPPMA du Cher

**3<sup>ième</sup> Collège : rep. des services de l'État et des établissements publics**

Mme JARRY représentant l'Office Français de la Biodiversité  
M. MARQUES, représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne  
Mme RAILLARD représentant l'Agence Régionale de Santé  
Mme RAYNAUD, représentant le Préfet de l'Allier – *pouvoir à DDT 18*  
Mme SAILLARD, représentant la DDT du Cher  
M. TEIGNE-SOULIGNAC, représentant la DREAL Centre Val de Loire  
Mme la Préfète de Bassin - *pouvoir à DREAL CVL*

**Absents excusés :**

M. CHITO, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher  
M. DUPERAT, vice-Président de Bourges Plus  
M. LANOUGUERE, représentant le Comité départemental du Cher de Canoë Kayak  
Mme LAUER, représentant le centre Régional de la Propriété Forestière

**Assistaient également :**

Mme ARDIET, animatrice Concert'eau, EP Loire  
Mme BOSIO, conseillère agro-environnementale, Chambre d'Agriculture du Cher  
M. BROCHIER, animateur Eau et Alimentation durable, Bourges Plus  
Mme CHAULIEU, chargée de mission biodiversité, PETR Centre Cher  
Mme DELINE, chargée de mission rivière, SIAB3A  
Mme FALQUE, animatrice du SAGE Yèvre Auron, EP Loire  
M. HALLOUIN, apprenti, SIAB3A  
M. JOLIVET, inspecteur de l'environnement, OFB  
Mme JOURDIN, animatrice, AREA Berry  
Mme JOUSSE, Directrice environnement, Vierzon-Sologne-Berry  
M. LAMY, administrateur Nature18  
Mme LENOUVEAU, Directrice grand cycle de l'eau, Bourges Plus  
Mme MINCHIN, technicienne milieux aquatiques, SIVY  
M. MBIANGROUP TCHAMI, stagiaire HMUC Cher, EP Loire  
M. NDIONE, chargé de mission HMUC Cher, EP Loire  
M. STOQUERT, Vice-président de Bourges Plus  
M. VALENZUELA, chargé de mission, FDPPMA18  
Mme VILLEMEN, cheffe du service de l'eau, Conseil départemental du Cher